

3C

Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 30 rue Joannès Carret, Immeuble Le BLOCK, 69009 LYON
483 406 229 RCS LYON
(ci-après dénommée la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 29 MAI 2026

L'An deux mille vingt-six,
Le 29 mai,

Monsieur Luc CARILLO, demeurant Villa Cigaline - 271 Chemin de Calade, 83310 GRIMAUD,

Associé Unique et Président de la société 3C,

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement "eIDAS" n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 25 des statuts,
- à la numérotation des actions,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre. L'exercice social en cours, sera prolongé de six (6) mois, il aura donc une durée exceptionnelle de dix-huit (18) mois et sera clos le 31 décembre 2026.

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 25 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 25 - EXERCICE SOCIAL

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre."

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide de procéder à la numérotation des actions composant le capital social.

Il décide, en conséquence, de modifier l'article 7 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social reste fixé à la somme de HUIT MILLE (8.000) euros.

Il est divisé en 800 actions de DIX (10) euros chacune, numérotées de 1 à 800, entièrement libérées et de même catégorie.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Signé en la forme électronique.

DocuSigned by:
Luc Carillo
85004AA3A26D47A...

L'Associé Unique
Luc CARILLO